



Concours de la meilleure galette aux amandes - Trophée 2021

Mardi 5 janvier 2021

La remise des prix aura lieu à l'École de Paris des Métiers de la Table, mercredi 6 janvier 2021 à 19h30



Dépôt : mardi 5 janvier 2021 entre 11 h et 14 h à l'École de Paris des Métiers de la Table 19 rue Jacques Ibert 75017 PARIS

- **Aucune inscription sur place le jour du concours**
- **Date limite d'inscription reçue au syndicat : lundi 28 décembre 2020**
- **1 seule galette par entreprise**
- **Les membres du jury ne seront acceptés que sur pré-inscription**

Règlement

Article 1

L'ÉPIPHANIE, Association régie par les dispositions de la Loi du 1^{er} Juillet 1901 et du décret du 16 Août 1901 ayant son siège, 7 Quai d'Anjou 75004 Paris organise le 33^e concours de la Meilleure Galette aux Amandes – Trophée 2021, qui aura lieu le mardi 5 janvier 2021 dans les locaux de l'École de Paris des Métiers de la Table, 19 rue Jacques Ibert 75017 PARIS (sous réserve des contraintes sanitaires du moment).

Article 2

Une seule galette admise par boulangerie-pâtisserie adhérente au Syndicat Patronal des Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris.

Article 3

L'inscription devra être enregistrée au siège de l'Association L'Épiphanie, au plus tard le lundi 28 décembre 2020. Aucune inscription ne sera prise au-delà. Compte tenu des mesures sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ENREGISTRÉE SUR PLACE.

Article 4

Le droit d'inscription est fixé à 30 €. Droit que le concurrent devra adresser avec son inscription, par chèque établi à l'ordre de L'ÉPIPHANIE (7 quai d'Anjou 75004 Paris).

En cas d'annulation du concours, L'Association L'ÉPIPHANIE remboursera le concurrent.

Article 5

Le candidat devra déposer ou faire déposer sa galette, le mardi 5 janvier 2021 entre 11 h et 14 h à l'École de Paris des Métiers de la Table 19 rue Jacques Ibert 75017 PARIS dans une boîte pâtissière neutre, accompagnée d'une enveloppe fermée sans identification extérieure, dans laquelle il aura consigné ses NOM, PRÉNOM, ADRESSE, TÉLÉPHONES FIXE et MOBILE et adresse e-mail.

Les chefs d'entreprise possédant plusieurs fonds de commerce pourront présenter une galette par établissement.

Pour le classement général, ne sera retenu que l'établissement ayant obtenu la meilleure place.

Toute galette déposée au-delà des horaires ci-dessus entraînera l'élimination du concurrent.

Article 6

La galette doit présenter les caractéristiques suivantes :

Diamètre 30 cm

Fourrée aux amandes

Décor laissé à l'appréciation du concurrent

Grille de notation :

Aspect

Cuisson.....20 points

Décor20 points

Goût

Crème d'amandes.....20 points

Feuilletage20 points

Coupe-équilibre20 points

Soit une note sur 100 points

Article 7

Le présent règlement a été déposé chez Maître Béatrice DESAGNEAUX-PAUTRAT, Huissier de Justice, 23 bis rue de Constantinople 75008 PARIS.

Un numéro d'ordre sera assigné à chaque galette déposée, sous le contrôle de l'Huissier.

Aucun membre du jury ne doit être présent lors de l'attribution des numéros.

Maître Béatrice DESAGNEAUX-PAUTRAT, Huissier de Justice, procédera à l'enregistrement du procès-verbal des résultats.

Article 8

Le jury pourrait comprendre des :

- Meilleurs Ouvriers de France,

- Journalistes,

- Représentants du corps médical,

- Grands chefs de la restauration,

- Fournisseurs de matières en boulangerie,

- Représentants d'établissements financiers,

- Représentants de compagnies d'assurances,

- Représentants du Syndicat Patronal des Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris,

- Représentants de consommateurs,

- Boulangers en activité ou retraités,

- Professeurs et formateurs.

Les décisions du jury sont sans appel.

Les membres du jury préalablement enregistrés sont convoqués à 15h, les galettes ayant été mises en place préalablement. Aucune personne ne sera admise en tant que membre du jury si elle n'est pas enregistrée la veille du concours.

Article 9

Au vainqueur sera remis le Trophée de la Galette, dont il sera le gardien responsable pendant 11 mois. Il devra le restituer impérativement avant le 3 décembre 2021 au plus tard au siège de L'ÉPIPHANIE. Ce Trophée est attaché au fonds de commerce. En cas de vente, le lauréat devra le restituer à L'ÉPIPHANIE avant son départ.

Le gagnant pourra afficher son prix dans son nouveau fonds de commerce, sans pouvoir communiquer cette distinction sur la devanture de son nouvel établissement.

Toute communication mensongère ou pouvant induire les consommateurs en erreur est strictement interdite.

Le vainqueur 2021 sera hors concours pendant 3 ans (2022, 2023 et 2024).

Le vainqueur recevra un bon cadeau pour 2 dans un Relais Château pour une valeur maximale de 500 €.

Aucun lot n'est échangeable contre sa valeur en espèces.

Un diplôme sera remis aux 20 premiers concurrents classés.



Bulletin d'inscription

- **Date limite de l'inscription reçue au siège de L'ÉPIPHANIE : lundi 28 décembre 2020**
- **Aucune inscription ne sera enregistrée au-delà du 28 décembre 2020.**
- **Les gagnants chefs d'entreprise de 2020, 2019 et 2018 ne peuvent pas participer au concours.**

BOULANGERIE

N° d'ordre de la boulangerie (à repérer dans le guide pratique 2020-2021) :

ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES

Nom du chef d'entreprise :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. de l'entreprise :

Tél. mobile du chef d'entreprise :

Email :

Siret n° :

**Droit d'inscription : 30 € UNE SEULE
GALETTE PAR ENTREPRISE
Chèque bancaire à l'ordre de l'Épiphanie
7, quai d'Anjou - 75004 PARIS**

La liste des 20 premiers classés sera publiée dans l'édition de janvier 2021 du mensuel « La Boulangerie Française », sur le site internet www.sp-boulangerieparis.fr et le Facebook @boulangersparis.

Article 10

Il ne sera admis qu'une seule galette par entreprise.

Les chefs d'entreprise participant à l'organisation du trophée ne pourront pas concourir.

Toute personne d'une boulangerie-pâtisserie participante au concours, en lien professionnel avec un membre du jury, ne pourra participer au concours.

Article 11

La participation au présent concours entraîne l'adhésion entière à ce règlement.

Article 12

Les organisateurs se réservent le droit de vérifier à tout moment la qualité et la présentation des produits chez les candidats ayant été primés au concours.

Article 13

Les organisateurs ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables des empêchements au déroulement du concours résultant d'un cas fortuit ou de force majeure.

Les récompenses non retirées dans un délai de 90 jours seront acquises à l'Association L'ÉPIPHANIE.

Article 14

La remise des prix aura lieu à l'École de Paris des Métiers de la Table, le mercredi 6 janvier 2021 à 19 h 30.

Compte tenu des restrictions sanitaires, seuls les concurrents appelés (les 20 premiers) seront admis à entrer dans la salle où la proclamation du classement aura lieu.



**LA CLÉ DE LA RÉUSSITE
D'UN PROJET...
C'EST D'ÊTRE BIEN CONSEILLÉ**

Banque Populaire Rives de Paris - **01 58 06 15 56***

BRED Banque Populaire - **01 41 74 50 58***

Banque Populaire Val de France - **09 84 98 98 98***



*Coût d'un appel local depuis un poste fixe.

Banque Populaire Rives de Paris - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 552 002 313 RCS Paris - Société immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le N° 07 022 545 - www.oriass.fr - 76-78, avenue de France - 75204 Paris Cedex 13 - Téléphone : 01 73 07 48 37 - Télécopie : 01 73 07 78 05

BRED Banque Populaire - Société anonyme coopérative de Banque Populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, au capital de 1 176 070 192,80 euros - Siège social : 18, quai de la Rapée 75604 Paris Cedex 12 - 552 091 795 RCS Paris - Ident.TVA FR 09 552 091 795 - Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 003 608.

Banque Populaire Val de France - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, Siège social : 9, av. Newton, 78180 Montigny-le-Bretonneux, Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354. SIREN 549 800 373 RCS Versailles. Internet : www.rivesparis.banquepopulaire.fr - Numéro d'identification intracommunautaire FR 59 552 002 313 - Code APE 6419Z - Crédit photo : iStock - Janvier 2019